Image not found or type unknown

Donation part de maison de son vivant

Par **farfoil**, le **05/08/2013** à **17:06**

bonjour,

Nous sommes deux garçons et avons achetés il y à 7 ans une maison en indivision avec un pourcentage 51 et 49 .

Voilà je voudrais donner mes 49 % à mon ami pour qu'il soit propriaitaire en totalité de la maison de notre vivants mise a part la banque qui à la priorité par hypothéque
je voulait savoir si c'est mieux de se marier avant de faire cette donation afin que si j'ai des soucis d'argent on ne me prenne pas ma part de la maison.
la maison est estimée a 160 000 euros .
et quel serait les frais de notaire et/ou impot pour cette eventuelle donation de notre vivant en gardant peut être un usufruit dessus .
merci de vos conseils

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés